<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

La liste des compétences que les **professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation** doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est publiée au [Bulletin officiel du 25 juillet 2013](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html).

Ce référentiel de compétences a plusieurs objectifs :

* affirmer que tous les personnels concourent à des **objectifs communs** et peuvent se référer à la **culture commune de leur profession**
* **reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice
* identifier les **compétences professionnelles attendues**. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent dès la formation initiale et se poursuivent tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle et l'apport de la formation continue

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation**

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

* Faire partager les valeurs de la République
* Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

* Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
* Prendre en compte la diversité des élèves
* Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
* Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
* Maîtriser la langue française à des fins de communication
* Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
* Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

* Coopérer au sein d'une équipe
* Contribuer à l'action de la communauté éducative
* Coopérer avec les parents d'élèves
* Coopérer avec les partenaires de l'école
* S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

**Compétences communes à tous les professeurs**

**Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

* Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
* Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

**Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

* Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
* Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
* Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves